

Slalom d'Abolens

46ème édition

06 Juin 2022



Le plus ancien slalom de Belgique

Comptant pour les Championnats :

- * Federal Slalom Championship,
- * Fédération Wallonie-Bruxelles,
- * Provinces du Brabant, du Hainaut, de Liège, de Namur, et du Luxembourg
- * Le Challenge des Bourlingueurs de l'A.S.A.F



Infos: www.motorclubhannutois.be



Federal Slalom Championship



CLUB : Motor Club Hannutois A.S.B.L. N° d'entreprise : 0.415.025.188
EPREUVE : 46^{ème} slalom d'ABOLENS (Hannut)
DATE : 6 juin 2022 (lundi de Pentecôte)

Adresse Secrétariat – Direction de Course

Coiffure DIET : rue de Lens-Saint-Servais, 30 4280 HANNUT (Abolens)

info@motorclubhannutois.be www.motorclubhannutois.be

Présidents d'honneur : Emile et Micheline DIET

Président : Eric JAMOUL

Vice-président : Jean-Claude DORMAL

Secrétaire : Joseph JADOT

Trésorier : Dany JAMOUL

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

REGLEMENT PARTICULIER

Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: JAMOUL Dany	Lic. ASAF N° 630
Adjoints	: JADOT Joseph	Lic. ASAF N° 403
	: DELDIME Didier	Lic. ASAF N° 636
Directeur de sécurité	: JAMOUL Eric	Lic. ASAF N° 629
Adjoints :	: DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N° 415
	: SLEYPENN Michel	Lic. ASAF N° 634
Secrétaire du meeting	: BOLLY Laurette	Lic. ASAF N° 632
Adjoint :	: REMACLE Françoise	Lic. ASAF N° 637
Relations concurrents	: JADOT Jérôme	Lic. ASAF N° 418
	: DIET Emile	Lic. ASAF N° 628
	: SLEYPENN Bernard	Lic. ASAF N° 635

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège :	SEVRIN Lambert	LicASAF N° 419
	Membre :	VANDERLIN Pierre	Lic. ASAF N°113
Commission Technique	Président de Collège :	FRANKENNE Jacques	Lic. ASAF N° 435
	Membre :		
	Secrétaire :	FRANKENNE Jennifer	Lic. ASAF N° 438
ObservateurASAF	:	SEVRIN Lambert	LicASAF N° 419
Equipe médicale :		C.R.S.	
Ambulance(s) :		DAM Ambulances	Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

- a. Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.
- b. Organisateur: **MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.**
- c. Dénomination: **46ème SLALOM D'ABOLENS**
- d. Date : **6 juin 2022 (lundi de Pentecôte).**
- e. Fléché depuis: **la sortie de l'autoroute E40 « BERLOZ 28 bis ».**
- f. Slalom comptant pour le **Federal Slalom Championship, le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat des provinces du Brabant, du Hainaut, de Liège, de Namur, et du Luxembourg et le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF.**
- g. Permanences :

Avant (jusqu'au 5 juin) et après l'épreuve :

JADOT Joseph, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 HEUSY 0471/205.702

JAMOUL Dany, rue de Lens-Saint-Servais, 20 A, 4280 – HANNUT 0499/354.059

Email : info@motorclubhannutois.be Site : www.motorclubhannutois.be.

Pendant l'épreuve : Coiffure Diet, rue de Lens-Saint-Servais , 30, HANNUT ☐ 0471/205.702

d) Timing

3/05/2022		Parution du Règlement Particulier
4/05/2022		Date de début des engagements
04/06/2022	20h00	Clôture des inscriptions
04/06/2022	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
06/06/2022	08h30	- Ouverture du Secrétariat - Ouverture des Vérifications Techniques - <i>Les instructions pour le retrait des documents éventuels, du numéro attribué et des heures de présentation feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage, au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve.</i>
	09h00	Début de la reconnaissance pedestre
	10h45	Clôture des Vérifications Techniques
	11h15	Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	11h30	Fin de la reconnaissance pedestre. (En cas de protocole "Covid 19" éventuel à ce moment) : Si briefing, éviter le rassemblement des participants. L'envoi par mail ou l'édition sur le site internet de l'organisateur doit être privilégié.
	12h00	Début de la première manche
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.
Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

La Division 5 – "ACCESS"(Voir Art. 2.2.6 du R.P. Slalom)

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation (Attention : plaques « Z » et "V" interdites)**, comportant au moins deux places, côte à côte, et **strictement conformes à leur éventuel* P.V.A.** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base de des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

a. **Le bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des « Vérifications » adéquate**, du document "**Copies des licences**" du pilote, ainsi que des **demandes éventuelles de TP** devra parvenir pour le **4 juin 2022**,

- **. Soit, par E-Mail à info@motorclubhannutois.be**

- **. Soit, par courrier postal à BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY.**

b. Le montant du **droit d'engagement** ainsi que l'éventuel **droit de « TP »**, devront **OBLIGATOIREMENT** être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette même date (4 juin 2022 à 22 Heures)**.

Attention aux délais bancaires !

N° : BE47 1450 5516 6080, du **Motor Club Hannutois**, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, à 4280 – HANNUT

Communication : **Slalom ABOLENS + nom pilote + N° de GSM** (non diffusé !)

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

c. **Les frais d'inscription** s'élèvent à **75 € (divisions 2 – 3 – 4)**

sauf en Divisions 1, **65 €** et en Division Access : **35 €**.

Numéros non compris (3 €).

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

d. **Licences et Titres de Participation 1-jour (TP)**

LICENCES

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les pilotes sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat), en cours de validité (c.-à-d. année **2022**).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS (!) et être en cours de validité.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L, sera nécessaire pour remplacer cette licence.

TITRES DE PARTICIPATIONS (TP)

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (**pas d'impositions médicales exigées pour le TP L**) seront fournis à l'organisateur.

Les **formulaire de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

➤ **Mention de l'expérience et justificatifs** si la demande concerne un niveau **A3**

➤ **Copie du permis de conduire** s'il s'agit d'une demande de **TP A4**

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B/TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

Exception est faite pour les participants concourant **en Divisions 1 et ACCESS** qui sont autorisés à solliciter l'éventuel **TP L, le jour de l'épreuve** auprès du Commissaire Sportif chargé de cette tâche.

ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.
- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée en remplacement pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

e. Paiement des droits d'engagement

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul concurrent**.
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, est interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place (exception faite pour les participants concourant en Divisions 1 et ACCESS).**
- Le virement précisera clairement le nom du concurrent et sa catégorie.
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

f. Participations plurielles

Une **même voiture** pourra être pilotée par plusieurs conducteurs différents (au maximum 4). Il est rappelé qu'une même voiture ne pourra être inscrite que dans **une seule Division/Classe** (sauf, éventuellement, en Access et Division 1).

Un **même pilote** pourra s'inscrire sur **deux véhicules différents**, pour autant qu'ils ne soient pas de la même classe. Pour les résultats d'épreuve et les points/championnats, ce concurrent figurerait aux classements des deux classes de cylindrée et deux fois au classement général, également, s'il s'agit du classement général des Divisions 1 - 2 et 3 (le cas échéant, une fois au classement général des Divisions 1 – 2 et 3 et une autre fois au classement de la Division 4/Classe 10).

N.B. : Si, pour les championnats, les points des deux classes seront comptabilisés, ceux des classements généraux ne seront comptabilisés qu'une seule fois par championnats distincts.

Dans le cas d'un double résultat au classement général des Divisions 1 – 2 et 3, seul, le meilleur sera pris en compte.

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

Il est impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie de la licence. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Les Commissaires Sportifs procéderont au contrôle des documents (Licence + permis de conduire + carte d'identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. Le pilote tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licence + permis de conduire + carte identité + certificats divers).

Sauf cas de force majeure, aucun document d'inscription ne pourra être établi le jour de l'épreuve, **si ce n'est pour les concurrents des Divisions 1 et Access.**

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
- Les VT s'organiseront de 8 h 30 à 10 h 45

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

Situation : **rue de Lens-Saint-Servais et rue de la Chavée**

Longueur : **1450 mètres**

Nombre de manches prévues : **3 ou 4.**

Nombre de boucles par manche : **1.**

La reconnaissance du parcours **A PIED** (uniquement) aura lieu de **9 h 00 à 11 h 30**.

Il est impératif d'agencer les parcours de façon à ce que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de **50 km/h**. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- Les **départs** seront donnés à partir de 12 h 00, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
- Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS **dont ils pourront ressortir immédiatement pour rentrer chez eux.**
En conséquence, le concurrent qui désire déposer une réclamation contre la conformité technique d'un autre concurrent, ne pourra le faire qu'avant le 1^{er} départ de la Division concernée, pour la dernière manche (affichée comme telle, au tableau officiel d'affichage).
- Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8. - Affichage – Classements

Affichage : Avant, pendant et après l'épreuve, rue de Lens-Saint-Servais, 30, 4280 HANNUT (Bureau de calcul)

Art. 9. - Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment!
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 6 juin au chapiteau, rue de Lens-Saint-Servais, 30 à HANNUT, 30 minutes après l'officialisation des résultats.
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Classement général (Divisions 1 2 3)
 - Classement général (Division 4)
 - Classements par classe (1 à 9)
 - Classement général (Division Access)
 - Classement inter écuries
 - Classement « première dame »

CHAPITRE 4 - APPROBATIONS

Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

|

Règlement approuvé le 7 avril 2022 par Nicole SCHULJENKO (Licence 409) pour la C.S.A.P. Liège

Règlement approuvé le 2 mai.2022, par Bernard HAYEZ (Licence 1) pour l'ASAF.

Règlement officialisé par Bernard HAYEZ pour le secrétariat de l'ASAF, le 3 mai 2022

Maandag 6 juni 2022

46^{ste} SLALOM van ABOLENS-HANNUIT

Oudste slalom van België

asbl Motor Club Hannutois Lg 29 N° entreprise 0.415.025.188

HOOFDSTUK 1 - ALGEMEEN

Art. 1 – Definitie

Deze wedstrijd wordt ingericht in overeenstemming met het ASAF sportreglement, het bijzonder ASAF slalomreglement en voorliggend reglement.

Inrichter: MOTOR CLUB HANNUTOIS

Benaming: SLALOM van ABOLENS

Datum: maandag 6 juni 2022.

Aangeduid vanaf : - Afrit van autostrade E40 " BERLOZ 28 bis "

Slalom tellende voor **het Federaal Slalom kampioenschap, het ASAF kampioenschap, het kampioenschap van de provincies van Brabant wallon, Hainaut, Liège, Namur en Luxembourg.**

Permanentie voor (tot 5/6) en na de wedstrijd:

JAMOUL Dany, rue de Lens-St-Servais, 20a 4280 Hannut (Abolens) tél. 019/58.87.07 – 0499/354.059

JADOT Joseph, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY – 0471/205.702

email : info@motorclubhannutois.be www.motorclubhannutois.be

Tijdens de wedstrijd: Coiffure Diet voor Abolens tél. 0471/205.702(J. Jadot) 0499/354.059 (D. Jamoul)
Timing

8 u 30 : aanvang van de secretariaat en technische controle

9 u 00 : aanvang van de verkenning te voet

10 u 45 : einde van de technische controle

11 u 15 : uithangen van de gekwalificeerde piloten en wagens

11 u 30 : einde van de verkenning te voet en briefing

12 u 00 : EERSTE START

Art. 3 Deelname

a) Het inschrijvingsformulier moet naar het secretariaat van de wedstrijd **voor de 4 juni** zijn, aan

MAIL info@motorclubhannutois.be

Of adres : **BOLLY Laurette, av. Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY**

De inschrijvingskosten bedragen 75 €, (Access 35€ - divisie 1 65 €) nummers niet inbegrepen.

b. De **betaling** gebeurt enkelijk **bij voorkeur voor 4 juni** op de bankrekening **n° BE47 1450 5516 6080** van Motor Club Hannutois, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, à 4280 – HANNUT

HOOFDSTUK 2 – ORGANISATIE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 4 – De administratieve controle vindt plaats om 8.30 uur.

Instructies voor het verzamelen van documenten, het toegekende aantal en de tijdstippen van presentatie zullen worden gepubliceerd in een nummer en presentatie tijden zullen worden gepubliceerd op de website of de FB van de organisator of zal per mail worden toegezonden aan elke ploeg ten laatste de dag voor het evenement.

Art. 5 - Technische controle en deelnemerspark

a) De technische controle gebeurt aan de ingang van het deelnemerspark.

b) De deelnemers moeten er zich aan bieden tussen 8 u 30 en 10 u 45

HOOFDSTUK 3 - VERLOOP VAN DE WEDSTRIJD

Art. 6 – Omloop

a) Plaats : rue de Lens-Saint-Servais, rue de la Chavée

b) Lengte : 1450 meters.

c) Aantal reeksen: 3 of 4.

d) Aantal ronden per reeks: 1.

e) De verkenning van de omloop **TE VOET** zal plaats hebben van 9 u 00 tot 11 u 30.

Art.7 - Voorschriften van de wedstrijd

Eerste start vanaf 12 u 00 in numerieke volgorde behalve buitengewone beslissing van de wedstrijdleiding en de sportcommissarissen. Het vertrek zal geweigerd worden aan elk voertuig dat zich te laat aanmeldt voor het vertrek van elke reeks. **Na de LAATSE REEKS mogen de piloten terug gaan**

Art. 8 - Uithangen - Rangschikking

• Uithangen: voor, tijdens en na de wedstrijd: Coiffure Diet, te Abolens .

• Volgende rangschikkingen worden opgesteld: algemene rangschikking divisies 1 – 2 – 3, algemene rangschikking divisie 4, rangschikking per klas (1 → 9), rangschikking Div 5 Access, rangschikking per renstal, eerste dame, rangschikking challenge Sigma.

Art. 9 – Algemeen - Bij geschil geldt enkel de franse tekst.

Club organisateur : Motor Club Hannutois Epreuve : 46^{ème} slalom d'ABOLENS (Hannut) Date : 6 juin 2022 Bulletin d'inscription à renvoyer du 22 avril au 4 juin soit par E-Mail à info@motorclubhannutois.be soit par courrier postal à BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY.	N°
---	----

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div.:	Cla :	Ordre de réception :
-----------------------------	---------------------------	-------	-------	----------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /	Adresse :	N° :
Code postal :	Localité :	
<input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> N'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.		
Si nous devons vous contacter :	N° GSM	E-mail :
<input type="checkbox"/> ASAF <input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV		<input type="checkbox"/> VAS
N° Licence	Type	Ecurie
.....

VEHICULE :	Marque :	Type :
Année de fabrication :	Passport technique ASAF N° :	Cylindrée : cc
Numéro attribué à la voiture :	TURBO : OUI / NON	

DIVISION	CLASSE	
		Lic. A4 min. pour piloter en : Classe : 10 (*)
		Lic. C min. pour piloter en : Classes : 4 /5/6/7/8/9 (*)
		Lic. L min. pour piloter en : Classes : 1/2/3 et Access (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Division Access → Pas de "doublons" sauf si le second pilote est inscrit en Division 1 (2 formulaires, dans ce cas)

A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture

Nom du 1er Pilote	Nom du 2ème Pilote	Nom du 3ème Pilote	Nom du 4ème Pilote

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / 2022

(Faire précéder la signature de la mention « **Lu et approuvé** »)

Signature du pilote :

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : Si pseudonyme : / « »						Prénom :					Signature		
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

VOITURE

Marque - Type		Cyl.	Turbo	Div.	Cla.
		CC	OUI / NON		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur		
Sièges	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Appui-tête	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / HANS	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Publicités sur vitres	Licence N° :	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Nom/Cachet :	
Ornement extérieur		
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Elargisseurs de voies		
Pneumatiques		

Epreuve : Slalom d'ABOLENS (Hannut)

N°

Date : 6 juin 2022

VERIFICATIONS (Division Access)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : Si pseudonyme : « »						Prénom :					Signature	
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis			
1 ^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN				Je m'inscris en			
				<input type="checkbox"/> en Histo/Démo		<input type="checkbox"/> en Access	

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

Spécifique « Access »

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la Route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		Divers :	
Eclairage		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / Hans		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Pneumatiques			
COMMISSAIRE TECHNIQUE			
		Licence N° :	
		Nom/Cachet :	
SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :			

Copies des licences "sportives" 2022

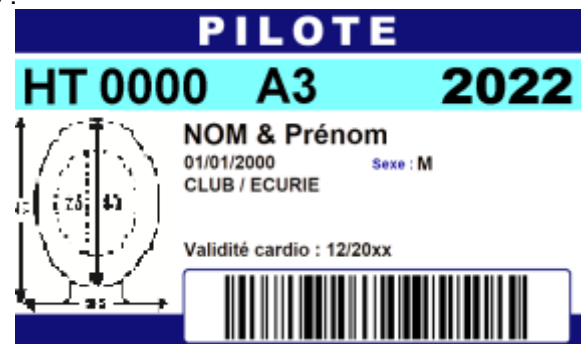
Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence ASAF ou VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022


Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles (TP formulaire 1) ;

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)

 Association Sportive Automobile Francophone Rue de l'île Dossai, 12 - 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2022 <table border="1" style="width: 100px;"><tr><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td></tr></table>				
Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.		N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width: 100px;"><tr><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td><td style="width: 20px;"> </td></tr></table>				

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Slalom d'Abolens	Date 6 juin 2022
--	-------------------------

Type de TP souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)
Expérience requise*	NON	NON	NON	OUI*	OUI*

Agrement médical éventuel = Lic. RACB	Numéro de licence : <table border="1" style="width: 100px;"><tr><td style="width: 15px;"> </td><td style="width: 15px;"> </td><td style="width: 15px;"> </td><td style="width: 15px;"> </td><td style="width: 15px;"> </td><td style="width: 15px;"> </td><td style="width: 15px;"> </td></tr></table>								*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.

Province :		Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON	
Nom :				
Prénom :			Sexe :	H F
Rue :			N° :	
Pays :	C.P. :	Localité :		
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire :	OUI / NON
Téléphone fixe :	/		GSM :	/
E-mail :				

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- Art. 1. l'ASAF et les CSAP ;
- Art. 2. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- Art. 3. le ou les organisateurs de la manifestation ;
- Art. 4. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- Art. 5. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- Art. 6. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- Art. 7. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
*(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)*


Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à, le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 Association Sportive Automobile Francophone	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2022 <table border="1" style="width: 100%; height: 20px; margin: 5px 0;"></table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width: 100%; height: 20px; margin: 5px 0;"></table>
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be		

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : Slalom d'Abolens	Date : 6 juin 2022
--	---------------------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)		<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON		OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	

Province :					Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :						
Prénom :						Sexe : H F
Rue :					N° :	Bte :
Pays :	C.P. :		Localité :			
Né(e) le :	-	-	Nationalité :		Permis de conduire :	OUI / NON
Téléphone fixe :		/			GSM :	/
E-mail :						

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

Art. 8. l'ASAF et les CSAP ;
Art. 9. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
Art. 10. le ou les organisateurs de la manifestation ;
Art. 11. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
Art. 12. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
Art. 13. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
Art. 14. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à, le/...../.....

<p>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»</p>	<p><i>Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</i></p> <p>Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)</p>												
Je soussigné, Dr....., déclare que, ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">ECG d'effort :</td> <td style="width: 20%;">OUI / NON</td> <td style="width: 50%;">Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :</td> </tr> <tr> <td>Examen ophtalmo :</td> <td>OUI / NON</td> <td>Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :</td> </tr> </table>	ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :			Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....	Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :		
ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)											
Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :													
Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....											
Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :													
** Biffer éventuellement les mentions inadéquates Date, signature et cachet du médecin examinateur :	<p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI" 												

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.
-------------------------	--------	-------------	--

PALMARES de 45 éditions du SLALOM D'ABOLENS



- 1975 Guy COLSOUL (Mini)
1976 Marc BAERT (Honda)
1977 Romain BESSEMANS (Autobianchi)
1978 Berty GIJSEN (Simca)
1979 Léon RULMONT (Mini)
1980 Yvan HAVENNE (Mini)
1981 Noël DEWULF † (NSU)
1982 Emile DIET (Mini) (1)
1983 Emile DIET (Mini) (2)
1984 Paul ROBINNE (Mini) (1)
1985 Paul ROBINNE (Mini) (2)
1986 Paul ROBINNE (Mini) (3)
1987 Roger POULET (Lotus) (1)
1988 Roger POULET (Lotus) (2)
1989 Paul ROBINNE (Mini) (4)
1990 Willy VAN DE SCHOOT (Autobianchi)
1991 Eric JANSSEN (Mini) (1)
1992 Eric JANSSEN (Mini) (2)
1993 Eric JANSSEN (Mini) (3)
1994 Philippe VANSTIPHOUT (Mini)
1995 Kristof VANDENBUSSCHE (Mini) (1)
1996 Mark LEBEGGE (Mini) (1)
1997 Kristof VANDENBUSSCHE (Mini) (2)
1998 Tom CALCOEN (Mini)
1999 Mark LEBEGGE (Mini) (2)
2000 Dirk DECLERCQ (Mini)
2001 Erik TASTENOY (Audi) (1) †
2002 Erik TASTENOY (Audi) (2) †
2003 - Geoffrey LEHOUCQ (Mini) (1)
2004 - Geoffrey LEHOUCQ (Mini) (2)
2005 - Geoffrey LEHOUCQ (Mini) (3)
2006 - Bart DE BRAEKELEER (VW Polo) (1)
2007 - Mark LEBEGGE (Mini) (3)
2008 - Mark LEBEGGE (Mini) (4)
2009 - Tony CROES † (VW Polo)
2010 - Benoît DEGALLAIX (Peugeot 106)
2011 - Bart DE BRAEKELEER (VW Polo) (2)
2012 - Mark LEBEGGE (Mini) *recordman de victoires (5)*
2013 - Bart DE BRAEKELEER (VW Polo) (3)
2014 - Jörgen DRAELANTS (Mini) (1)
2015 - Jörgen DRAELANTS (Mini) (2)
2016 - Bernard WILMET (Peugeot 104) (1)
2017 - Bernard WILMET (Peugeot 104) (2)
2018 - Benoît DEGALLAIX (Peugeot 106) (2)
2019 - Jos BRONCKART (Renault Clio)

